COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 12 Novembre (12/11/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Michel PIRAME, M. Aïzen ABOUA, Conseillers Municipaux.

Madame Christine HEMERY est nommée secrétaire de séance.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE 1 7 NOV. 2015

CASTELSARRASIN - 82

27 – 12 Novembre 2015

MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE ZONE D'ACTIVITE - (MARCHE A BONS DE COMMANDE RECONDUCTIBLE): AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE

Rapporteur: Mme AJELLO DUGUE.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

VU le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur

o l'autorisation à donner à Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution (après une consultation en procédure adaptée) pour l'aménagement de zone d'activité,

CONSIDERANT que la réalisation des prestations est subordonnée à la conclusion d'un marché à bons de commande pour une année reconductible trois fois avec un montant maximum de 550 000 € HT/an,

CONSIDERANT qu'au terme de l'analyse des offres, l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue.

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la passation d'un marché fractionné à bons de commande par procédure 1. adaptée pour une durée d'un an reconductible trois fois avec la valeur maximum telle que définie précédemment pour le programme de travaux d'aménagement de zone d'activité.
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme

Moissac le 16 novembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE 1 7 NOV. 2015 le:

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :